

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/la-conference-des-eveques-de-france-en-question>

# La Conférence des évêques de France en question

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : vendredi 22 mai 2020

---

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

---

# La Conférence des évêques de France en question

Depuis la décision rendue par le Conseil d'Etat le 18 mai 2020\*, censurant le décret du 11 mai 2020 comme attentatoire à la liberté de culte et à son exercice effectif, beaucoup s'interrogent avec raison sur l'attentisme et l'inaction de la Conférence des évêques de France face à une situation gravement préjudiciable à l'exercice des cultes et à l'administration des Sacrements.

Ce sont en effet les Fraternités Eclésia Dei (Fraternité sacerdotale saint-Pierre, Institut du Christ-Roi Souverain Prêtre et Institut du Bon Pasteur) qui, avec le parti Chrétien-démocrate de J.F. Poisson et l'association Civitas, ont obtenu, en déposant des référés-liberté, que triomphe enfin le droit pour les catholiques de participer à des messes publiques dans les églises et cathédrales de France, moyennant de légitimes précautions d'ordre sanitaire.

Grâce soit donc rendue à ces valeureuses Fraternités, qui ont sauvé l'honneur de l'Eglise de France et ont été les seules à défendre sérieusement, par les voies de droit, l'ensemble des fidèles, traditionalistes ou non, face à un déni de droit et à une atteinte jugée manifestement illégale à la liberté de culte, liberté fondamentale, de valeur constitutionnelle.

Guy Barrey

\*Conseil d'Etat, nos 440366, 440380, 440410, 440531, 440550, 440562, 440563, 440590, Ordonnance du 18 mai 2020.

## Eléments de débat

« Depuis la décision rendue hier par le Conseil d'Etat, beaucoup s'interrogent sur les réseaux sociaux quant à l'absence de référé déposé par les évêques. La CEF a sobrement salué la décision judiciaire, sans remercier ceux qui avaient osé la démarche judiciaire (ça qu'a fait Mgr Aillet), tout en essayant une grossière tentative de récupération en évoquant une lettre de Mgr de Moulins-Beaufort envoyée au Premier ministre.

C'est le triste résumé des dernières années du rapport Église/État en France. Même le directeur de l'hebdomadaire La Vie, Jean-Pierre Denis, s'est lamenté de ce que cette action ait été "une nouvelle fois abandonnée à une poignée de requérants et à des organisations disons... peu représentatives du catholicisme de ce pays". Mais au regard de la mondanité entretenue (sous le nom de "dialogue") de l'épiscopat avec le pouvoir politique, peut-être faut-il se demander si ces organisations ne sont pas plus représentatives de la foi catholique en France ?

Interrogé dans La Croix, le Père Thierry Magnin, démissionnaire de son poste au 1er juillet prochain,

explique sobrement que, dans le cadre du dialogue avec les autorités, la CEF n'avait pas voulu « entrer dans un bras de fer avec le gouvernement ». Mais qu'est-ce donc que ce pseudo-dialogue qui ne va pas au bout de ses convictions ? Le dialogue, au sein de notre démocratie, fonctionne comme un rapport de force. Si on a des arguments à faire valoir, et que l'on y croit, il est nécessaire d'aller les défendre jusqu'en justice. Sinon ce n'est plus du dialogue, c'est espérer faire pitié pour convaincre l'autre. Il y a une peur du droit dans l'épiscopat, qui fait frémir. La récente affaire concernant le directeur de Saint-Jean de Passy, et d'autres scandales dont on a suffisamment parlé dans les médias, montrent que la vertu de justice est encore très largement bafouée par l'épiscopat.

Très actif sur Twitter (au point de se demander s'il fait autre chose de ses journées), Mgr Malle, évêque de Gap, tente une conciliation maladroite :

Position très ajustée de la CEF. On ne peut à la fois être dans le dialogue avec les autorités et entreprendre un référé. Mais c'est l'action conjuguée de la CEF et ces référés qui ont permis de réaffirmer la liberté de culte comme fondamentale.

Evidemment, cela a fait beaucoup rire. Mgr de Gap a très vite appris à manier la langue de buis.

Dans La Croix, le père Magnin confirme l'attentisme de la CEF, toujours à attendre la décision du ministre :

Désormais, nous attendons la révision dans les huit jours du décret du 11 mai interdisant les rassemblements dans les lieux de culte pour envisager la reprise en respectant l'ensemble des normes sanitaires que la CEF a déjà présentées, il y a 15 jours, et que nous avons précisées à nouveau, lundi 18 mai, au ministère de l'intérieur comme l'ensemble des cultes d'ailleurs.

Autant dire que les catholiques n'auront pas de messe à l'Ascension, parce que l'épiscopat attend... Comme le disait un évêque à un prêtre de la FSSP, il ne faut pas écouter ce que dit l'abbé Magnin. C'est certainement parce qu'il est largement contesté au sein de l'épiscopat qu'il a fini par présenter sa démission.

La réalité, confiée par un autre évêque, c'est que la CEF a bien examiné la question du référé. Mais elle a renoncé à aller en justice par crainte de perdre...

Sur Twitter, Mgr Ginoux, évêque de Montauban, a révélé la véritable raison pour laquelle l'épiscopat a refusé d'aller défendre le droit des catholiques en justice :

Parce que nous, évêques, nous avons peur de prendre position et nous ne faisons même pas valoir notre droit légitime.

Voilà qui est dit »

Site source :

[riposte catholique](#)